

COMPAGNIE DU CAMBODGE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 21 octobre 2024

MISE EN ŒUVRE DE LA DIVISION PAR 100 DU NOMINAL DES ACTIONS DE COMPAGNIE DU CAMBODGE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Compagnie du Cambodge du 21 octobre 2024 a décidé de diviser par cent la valeur nominale de ses actions. Le Président du Directoire, sur délégation de l'assemblée, a fixé au 25 octobre 2024 la date à laquelle la division du nominal sera effective.

Pour toute action de 42 euros de valeur nominale, les actionnaires recevront en échange 100 actions de 0,42 euro de valeur nominale. Le nombre d'actions formant le capital de Compagnie du Cambodge passera ainsi de 559.735 actions à 55.973.500 actions.

Un avis Euronext Paris précisant les modalités de la division du nominal sera publié le 22 octobre 2024.